



santé
famille
retraite
services

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ILE-DE-FRANCE**

**Assemblée Générale du 25 juin 2025
au Beffroi de Montrouge**

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GENERALE UNIQUE DU 25 06 2025 **MSA Ile-de-France**

Assemblée Générale Ordinaire

	Pages
I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	3
II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4
IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mai 2024.....	4
V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2024.....	
VI. RAPPORT MUTUALISTE.....	
VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE	
IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS	
X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE	

Assemblée Générale Elective

	Pages
XI. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE PAR LE PRESIDENT HUE. .	5
XII. ORDRE DU JOUR DES TRAVAUX DE L'AGE	5
XIII. PRESENTATION DES CANDIDATS	
XIV.MODALITES DU DEROULEMENT DES SCRUTINS.....	
XV. PROCLAMATION DES RESULTATS DU VOTE	6
XVI.CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE	7

M. le Président, Olivier HUE, déclare ouverte l'Assemblée générale unique de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour l'année 2025, qui a lieu dans les locaux du Beffroi de Montrouge.

Il salue la présence de Monsieur le Chef d'Antenne de la Mission Nationale d'Audit et de Contrôle, et adresse à tous les délégués, récemment élus pour la mandature 2025-2030, ses remerciements pour leur présence aux travaux de l'Assemblée générale de la Caisse de MSA.

Il confie que ce n'est pas sans émotion qu'il ouvre cette AG car c'est la dernière de son mandat et qu'elle coïncide avec le démarrage d'une nouvelle mandature.

Il précise que l'assemblée se déroule sur toute la journée avec au cours de la matinée l'Assemblée Générale ordinaire et l'après-midi l'Assemblée Générale élective, laquelle élira 27 administrateurs.

Il accueille à ses côtés à la tribune :

Monsieur Michel GRESILLE, 1er vice-président, représentant le 2ème collège,
Madame Corinne HEUSELE, Présidente de la Commission Vie Mutualiste,
Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général.

I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. le Président propose aux membres de l'Assemblée Générale de désigner un président de bureau et un assesseur par collège, à savoir :

M. Guy BERTHELOT comme président du bureau de vote en sa qualité de doyen du Conseil d'administration.

Et comme assesseurs : 1^{er} collège : M. Frédéric LANNEAU
2^{ème} collège : M. Avi ABITBOL
3^{ème} collège : M Alexandre PAIN

Il précise que ces derniers seront chargés de procéder au comptage des votes qui auront lieu à main levée et de veiller à la régularité des votes.

L'Assemblée Générale approuve ces désignations.

II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président propose à l'Assemblée Générale de désigner Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général de la MSA Ile-de-France, en qualité de Secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale approuve cette désignation.

M. le Président annonce que le quorum est atteint avec 202 délégués. Il rappelle que conformément aux statuts, le quart des délégués au moins doit être présent, soit 126 délégués puisque l'assemblée générale comprend 500 délégués.

207 délégués sont présents, soit un taux de participation de 41,4 % et une répartition par collège s'établissant comme suit :

Pour le 1^{er} collège : 32 délégués présents soit un pourcentage de 26,67 %

Pour le 2^{ème} collège : 149 délégués présents soit un pourcentage de 47,60 %

Pour le 3^{ème} collège : 26 délégués présents soit un pourcentage de 38,81 %

et 136 délégués représentés.

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale ordinaire:

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2024
- Rapport d'activité et présentation des résultats 2024
- Rapport mutualiste
- Rapport général du Conseil d'administration
- Échanges avec la salle
- Adoption des résolutions
- Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire

Puis de l'Assemblée Générale élective, après le déjeuner pris à l'extérieur :

- Désignation des membres du Conseil d'Administration pour la nouvelle mandature
- Présentation des professions de foi
- Précisions sur les modalités du vote à bulletin secret
- Démarrage des opérations de vote et proclamation des résultats.
- Clôture de l'Assemblée Générale élective

M. le Président précise que les administrateurs élus rejoindront le siège de la MSA IDF à Gentilly accompagnés par les équipes de la MSA, afin de tenir le premier Conseil d'Administration lequel élira notamment son Président.

IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

M. le Président soumet par vote à main levée le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 de la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile de France à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale. Il précise que ce procès-verbal a été mis à disposition sur le site Internet de la MSA Ile-de-France dans l'espace public et que les délégués en ont été informés par la convocation adressée.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2024

M. le Président donne la parole à **M. PILETTE, Directeur Général**, pour la présentation du rapport d'activité de la MSA IDF pour 2024

« Bonjour à toutes et à tous, je suis heureux de vous retrouver ;

Je vais vous parler effectivement de 2024 mais compte tenu du fort taux de renouvellement des délégués je vais en près de 20 minutes planter le décor et vous expliquer ce qu'est la MSA et ce qu'elle fait, il y a parfois un décalage entre la perception du terrain et ce qu'est réellement la MSA.

Mon enjeu est d'être pédagogique pour que chacun comprenne l'environnement dans lequel il s'est engagé, et je salue les délégués qui nous ont rejoint.

Bien évidemment la mission de la MSA est définie par le Code Rural, le Code de la Sécurité Sociale. La MSA met en œuvre les politiques sociales agricoles ; elle est un opérateur qui ne définit pas les lois mais est là pour les appliquer.

La MSA fait partie du monde de la sécurité sociale dont vous connaissez le Régime Général, mais il faut préciser qu'il y a aussi une cinquantaine de petits Régimes spécialisés

La MSA est le 2^e Régime, c'est un Régime unique, elle est la seule à proposer à ses assurés toutes les branches de la Sécurité Sociale.

Une organisation unique car les délégués sont élus par les assurés qu'ils représentent sur leur territoire.

Unique aussi dans la mesure où la MSA est aussi une Organisation Professionnelle Agricole, créée par le monde agricole pour gérer la sécu du monde agricole, et concrètement plus de 50 ans après la MSA se retrouve avec les autres OPA, Chambre d'agriculture, le Crédit Agricole, Groupama, pour échanger sur les problématiques du monde agricole.

La MSA Ile-de-France est une des 35 caisses MSA du réseau complété par une Caisse Centrale et une entité informatique nationale ; elle est régionale et couvre 8 départements, alors que les autres caisses ne couvrent que 3 ou 4 départements, ce qui n'est pas neutre sur le nombre de représentations et de partenaires.

Nous sommes implantés en Ile-de-France sur 8 sites dont deux, Rambouillet et Provins, dans lesquels nous sommes hébergés par la CPAM.

Si la population agricole est très diluée sur le territoire francilien, pour autant, 50% des terres sont cultivées, et en ajoutant la forêt on est à 75% ; je vous laisse imaginer une Ile-de-France sans exploitants agricoles.

La MSA c'est également d'une part un Régime salariés entièrement aligné avec le Régime Général, ce qui signifie que les droits sont les mêmes ; et une Régime des non-salariés partiellement aligné car en matière de cotisation et d'indemnités journalières des différences existent.

Au total, notre caisse couvre 250.000 assurés, actifs, inactifs, ayant-droits auxquels on verse au moins une prestation.

Si je zoom sur les deux régimes, les non-salariés d'abord, la population couvre 26.000 assurés. Je rappelle que cette population n'est pas faite que de la filière grandes cultures qui est majoritaire et dont la moitié est en Seine-et-Marne, elle est plurielle et je citerai les filières du paysage et héquine ; avec de vrais enjeux de renouvellement des populations et d'accompagnement, car dans les années à venir un exploitant sur deux partira à la retraite. Un enjeu aussi d'accompagnement face aux crises subies, et également d'accompagnement des nouveaux installés et ceux qui vont quitter le monde agricole.

Dans ce contexte il y a un certain nombre d'actions que nous portons avec les partenaires comme « Terre ma vie » pour valoriser les métiers agricoles.

Passons ensuite aux salariés avec 260.000 La particularité de l'Ile-de-France est d'avoir un portefeuille à 90% de salariés, et un peu moins de la moitié proviennent des organisations de services (Crédit Agricole, Coopératives, Groupama, MSA...) un quart de la filière du paysage et des travaux agricoles, et environ 15% sont des salariés d'exploitations.

Notre positionnement francilien nous conduit à être au contact de grands comptes représentés aujourd'hui et que je salue.

Pour vous donner toujours quelques repères, 2024 c'est 1,3 milliards de cotisations et contributions sociales et 900 millions de prestations versées. Concernant le premier montant celui-ci comprend bien-sûr les cotisations sociales mais aussi tous les prélèvements non négligeables que nous réalisons pour moitié pour le compte de tiers (Unedic, Agirc-Arrco, CSG...).

Autre différence, lorsqu'on verse 100€ de prestations, 27€ concernent la santé, 70 la retraite, 2 pour la famille et 1€ pour les AT MP.

Ce qui caractérise l'Ile-de-France c'est sa population retraitée car le rapport au national c'est plus équilibré car la retraite représente 53€, et la santé 42€.

Pour un petit temps de respiration nous vous avons préparé un film avec quelques talents de la caisse que je remercie, pour vous présenter la MSA IDF.

FILM

La MSA a des effectifs qui diminuent mais a des talents ; les effectifs sont composés de différents métiers, le back office avec une centaine d'agents pour verser les prestations et recouvrer les cotisations, le front office qui est la relation avec les adhérents pour l'accueil, que nous gérons sur rendez-vous et en accueil libre une partie de la semaine, le téléphone et la gestion des mails.

En MSA nous avons aussi deux services médicaux, le contrôle médical et dentaire et la santé sécurité au travail, ce qui est propre à la MSA.

L'action sociale qui vous a été présentée, les fonctions supports inhérentes à toute entreprise avec les RH, la communication... et le contrôle interne et contrôle externe et lutte contre la fraude.

La relation de service c'est 6 agences MSA et 2 points d'accueils ouverts partiellement ; la plateforme téléphonique c'est 200.000 appels reçus ce qui signifie qu'un téléconseiller prend une cinquantaine d'appels. C'est aussi 100.000 mails par an ; avec des objectifs très ambitieux de notre COG car il nous est demandé de respecter un taux de décroché des appels à hauteur de 90% et de 85% pour les réponses aux mails traités en 48h.

Un mot sur les services en lignes ; votre MSA propose plus de 90 services en ligne et une plateforme dédiée à l'accompagnement numérique ; une application mobile « Ma MSA et Moi » pour suivre par exemple vos décomptes et un site internet très fréquenté. Cette offre digitale est primordiale car on n'a plus les moyens, comme beaucoup d'entreprises, de traiter du papier.

Si je reviens sur le domaine santé, c'est 116.000 assurés couverts.

En matière de santé la MSA assure le remboursement de soins, rapide si on utilise la Carte Vitale, les indemnités journalières et sur ce plan nos résultats sont perfectibles. Mais la santé c'est aussi des sujets moins connus comme la contribution à l'organisation de l'offre de soins, en partenariat avec les Cpas et l'ARS pour créer des Maisons Pluridisciplinaires de professionnels de santé, accompagnement des Communautés Professionnelles Territoriales de

santé (CPTS) sur les territoires ; et bien-sûr la lutte contre la fraude aux prestations santé que nous gérons en lien avec nos collègues du Régime Général.

L'autre enjeu de la santé c'est la prévention, c'est aider nos assurés à préserver leur capital santé, avec différentes actions portées par la MSA : Mon bilan prévention par catégorie d'âge, les instants santé, la prévention des cancers, et le Prif qui est une structure en IDF coportée avec la Cnav et qui réalise plus de 1200 ateliers du bien-vieillir.

Je reviens sur la prévention du risque de cancer qui concerne chacun de près ou de loin, et dans ce domaine les taux de personnes qui participent aux dépistages sont encore insuffisants. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet avec Octobre Rose, action sur laquelle vous serez mobilisés.

Le service de santé sécurité au travail, participe à la santé et je salue les équipes pour la certification obtenue, et se côtoient dans ce service aussi bien des médecins du travail que des infirmières, des conseillers prévention et des assistantes, et bientôt un psychologue et un ergonome qui nous rejoindrons. Vous l'avez compris la SST sert à accompagner les entreprises et les exploitants à mettre en place des actions de prévention, à remplir leurs obligations et à amplifier les actions de prévention qu'ils mettent en place. La MSA, outre un accompagnement humain, propose une aide financière avec des Contrats de Prévention, des aides individuelles pour le financement des outils de prévention.

Autre domaine dans lequel on intervient directement, le secteur Famille avec une 20ème de prestations n'échappe pas à de nouvelles réformes comme celle de la déclaration à la source avec des déclarations pré-remplies. On sera amené à reparler des sujets de simplifications comme celui du versement d'une allocation unique.

Le domaine Famille, avec l'action Grandir en Milieu Rural (GMR), la MSA est acteur qui aide au développement territorial à côté des collectivités locales, des Conseils départementaux et des CAF ; actions dans lesquelles la MSA apporte un soutien en ingénierie et financière dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance sur les territoires ruraux.

Concernant le domaine retraite, je ne rentrerais pas dans les multiples débats, mais juste souligner la mise en place en 2026 de la réforme des 25 meilleures années pour les NSA.

La retraite avec 154.000 bénéficiaires est un portefeuille important, mais c'est aussi pour nos retraités une offre comme les maisons d'accueil (MARPA), les actions du Bien-vieillir, et aussi des actions mises en place par nos travailleurs sociaux en faveur des aidants.

L'action Sanitaire et Sociale propose des actions individuelles et collectives, et mets en place deux grandes actions : Grandir en Milieu Rural et Bine-vieillir en milieu rural.

Et c'est aussi la prévention du Mal-être agricole et la mise en place du réseau des Sentinelles et je salue les Sentinelles présentes dans la salle. C'est important de repérer afin de mettre en place si besoin de l'aide au répit, et de l'aide au répit administratif.

Dans un autre registre qui fait parfois réagir celui-là le monde agricole, celui des cotisations et du recouvrement, car on peut estimer qu'on paie trop de cotisations et considérer la MSA comme un collecteur, en oubliant les prestations qu'on reçoit ; mais la MSA sait aussi accompagner celles et ceux qui sont en difficultés, dès lors qu'elles ou qu'ils se font connaître. La MSA a différents outils pour ce faire : échéanciers, prises en charge de cotisations, avaloir, modulation.

Tout le savoir-faire MSA sert aussi d'autres opérateurs : on gère pour la RATP avec un portefeuille de 110.000 bénéficiaires, le courrier, l'indexation et on verse les prestations en nature.

On gère aussi le SASPA qui est le minimum vieillesse pour celles et ceux qui n'ont pas de Régime de retraite en France, ce qui représente un portefeuille de 20.000 bénéficiaires.

Nous avons en outre conclu un nouveau partenariat avec l'Assemblée Générale et le Sénat qui utilisent déjà nos outils informatiques pour verser des prestations en nature.

Dernier point dont nous sommes assez fiers, c'est notre agence France Services MSA de Gentilly ; comme vous le savez c'est un dispositif voulu par l'Etat, il y en a 191 en IDF et notre site se classe à la 1^{ère} place dans le Val-de-Marne et la 8^e place en IDF en termes de fréquentation. Ce qui démontre la performance de la MSA.

Tout cela est géré dans le cadre de 4 grands fonds budgétaires.

Le fond national de gestion administrative, le fond d'action sanitaire et social, fond national de prévention santé, et le fond national de prévention d'éducation et d'information sanitaire des professions agricoles.

Si nous regardons le FNGA, notre budget de personnel est de 18 millions d'euros, le budget de fonctionnement et d'investissement est de 3 millions, et c'est ce fond qui voit des baisses constantes d'années en années.

Le budget du FNAS qui est de 6 millions sert aux actions sanitaires sur les territoires, est maintenu pour le moment chaque année.

Le FNPR est quant à lui de 4 millions d'euros, et le FNPEISA est d'1 millions et permet de porter un certain nombre d'actions et en partie pour le PRIF.

Dans le rappel des quelques chiffres pour vous donner des repères, on a une gestion des effectifs qui chaque année doivent diminuer pour respecter les cadrages qui sont déterminés par la COG.

Vous voyez aussi l'apport des activités nouvelles ; sur la période 2018-2021 nous avons été autorisés à recruter 35 personnes. Sinon pour les activités MSA nous sommes en baisse continue des effectifs ce qui nous amène à des émarches d'optimisations permanentes.

De plus nous sommes dans un environnement qui est très normé et très structuré, avec une MSA qui vit au rythme des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) négociées entre la Cisse Centrale et l'état pour les objectifs et les moyens. Ce qu'on voit que de COG en COG des objectifs plus exigents et des moyens en baisse.

Environnement structurant avec une gestion de fonds publics avec mise œuvre des lois et règlements, c'est aussi des tutelles renforcées : la santé, l'agriculture et Bercy. On a différentes tutelles, l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale des finances, la Cour de comptes, la, le corps de contrôle de l'agriculture (CGEAAR) et la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit ici présente et à qui est soumis tous les procès-verbaux des Conseils-d'administration de la caisse.

Dans ce contexte en MSA IDF on a 3 axes :

-La qualité de service : verser les prestations dans les délais et les bonnes prestations.

Nous avons tous les ans une enquête de satisfaction et en 2024 le taux était de 82% (+4 points), pour autant quand on regarde les cibles, deux cibles nous interpellent : les employeurs et les exploitants, et c'est la raison nous avons renforcé les offres de services pour les grands comptes (>50 salariés) et pour les exploitants. Et pour les assurés des parcours ont été développés à des moments clés de la vie ; je me sépare, j'attends un enfant...

-L'attractivité des territoires ruraux qui est aussi une des priorités d'action de la MSA

-une recherche d'efficience et de pilotage.

Le dernier point que je souhaite aborder est celui de la nécessité pour une MSA d'aller de l'avant. Vous l'avez compris, nous n'avons pas la main sur les outils informatiques mais on doit agir là où on a la main : la non-qualité, qui peut être générée par nos assurés qui ne font pas les bonnes déclarations, par la nécessité de gagner en fluidité avec les entreprises.

On est aussi en MSA dans un monde qui se complexifie avec beaucoup de mutualisations, on reste responsable de tout sans avoir la main sur la production laquelle est faite par une autre caisse.

Pour terminer, le sujet de la négociation de la COG est un sujet important dans un contexte pour l'Etat de recherche d'économies, sans savoir quels sont les efforts qu'on va nous demander.

Sur les axes que je viens d'évoquer, la qualité, l'accompagnement des populations agricoles, notre performance RH et RSSE.

Ma conclusion, sera qu'il faut continuer à agir là où on a la main et « continuer à penser le changement que changer le pansement ! ». Vous pouvez compter sur une équipe MSA engagée.

Et nous verrons avec ce nouveau mandat voir comment on fait évoluer notre AG, comment on fait évoluer nos temps de partage. La MSA doit conforter son devenir, mais il y a des sujets dans la sécurité sociale qui doivent nous interpeller, qui nous conduiront à agir, c'est le déficit de la sécurité sociale qui aujourd'hui n'a jamais été aussi grand (15 milliards pour la branche maladie) et il va falloir soi revoir le niveau des dépenses ou augmenter les recettes. On le voit à travers le débat sur les retraites. L'AG sera le temps de traiter d'une thématique et vous serez associés pour la choisir.

Il est important la vie démocratique que vive pleinement et on compte sur vous.
Je vous en remercie. »

Après un intermède théâtral, **M. le Président** remercie le Directeur Général pour son rapport d'activité 2024 et la troupe de Théâtre BAGAN-BAGAN.

Il donne la parole à **Mme Heusèle**, Présidente de la Vie Mutualiste afin qu'elle présente le Rapport mutualiste.

VI. RAPPORT MUTUALISTE 2024

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Responsables départementaux,
Mesdames, Messieurs
Chers amis

Une page se tourne pour la Vie Mutualiste. Tous les 5 ans, de nouveaux délégués arrivent, bienvenus à vous et d'autres partent. Ces 20èmes élections de la MSA sont les dernières pour moi en tant que présidente de la Commission Vie mutualiste puisque je ne me représente pas au sein du conseil d'administration de la MSA.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée en tant présidente de cette commission depuis près de 15 années maintenant. J'ai pu tisser avec vous des liens constructifs. Ce fut un honneur et une responsabilité que je mesure pleinement.

Je voudrais également adresser un chaleureux remerciement à Olivier Hue, Laurent Pilette, l'ensemble des administrateurs siégeant à la Commission et l'équipe Vie Mutualiste à la région

et les responsables départementaux (dans les territoires) pour leur engagement sans faille, leur dynamisme et tout le travail accompli au cours de ce mandat. Cette énergie collective a permis de poser des bases solides sur lesquelles vous allez (nous allons)pouvoir vous (nous)appuyer pour poursuivre et approfondir nos missions.

Aujourd'hui, c'est avec une certaine émotion que je transmets ce flambeau. Et quel flambeau ! La vie mutualiste est au cœur de notre organisation, car elle incarne nos valeurs de solidarité, de coopération et de proximité avec nos adhérents.

J'y resterai toujours attachée, ainsi qu'à la MSA.

Nous vivons une époque de nombreux défis, que ce soit sur le plan social, économique ou environnemental. Plus que jamais, la MSA et sa commission Vie Mutualiste doivent être des acteurs de lien et de cohésion, pour accompagner nos adhérents et valoriser la richesse de notre réseau.

Je suis convaincue que, collectivement, avec votre énergie et vos idées, chacun avec ses compétences saura (nous saurons) faire rayonner la vie mutualiste et renforcer notre communauté.

Je compte sur vous toutes et tous pour continuer à faire vivre ces valeurs avec passion et détermination.

(J'adresse également mes mots de bienvenue à la personne qui me succédera et qui aura le plaisir de travailler avec vous tous ici présents.)

Et je vous quitte (je vous abandonne, lol) Je vous invite à regarder un petit film qui va illustrer en images les actions accomplies durant ce mandat.

>> Passage du film sur les actions de la mandature

M. le Président, tient à saluer et applaudir Mme Heusèle pour son engagement et qui termine sa mandat à la tête de la vie mutualiste.

VII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs

C'est avec émotion que je prends la parole devant vous, ce sera ma dernière fois en tant que Président de la MSA Ile-de-France.

Mon engagement aura été tardif mais très enrichissant, tardif car ma vie professionnelle m'as occupé à 100%. Depuis mon engagement, j'ai pu découvrir de l'intérieur tout ce que fait une caisse de MSA, et mesurer le décalage de perception existant entre les assurés d'une part et la MSA de l'autre

Sur le plan agricole après les belles années de 2021 et 2022 qui nous laissaient entrevoir un changement de cycle, 2023 et 2024 nous ramènent à la dure réalité de la baisse des cours et des difficultés économiques.

La profession agricole s'est mobilisée pour exprimer son malaise et son mécontentement sur plusieurs sujets cruciaux :

- Faiblesse des revenus,
- excès de normes, et entraînant un besoin de simplifications,
- manque de considération et de reconnaissance,
- besoin de régler les sujets de concurrence déloyale à l'international

Je mesure aussi les difficultés rencontrées par des salariés où la question du pouvoir d'achat avec le retour de l'inflation est un sujet, et où la dépendance aux prestations sociales est une réalité. Cette fragilité oblige la MSA dans la qualité de sa relation de service. La MSA ne peut effectivement générer plus de précarité qu'il en existe.

Ce malaise a généré des manifestations et si des MSA ont été la cible d'actes de vandalisme, nos agences d'Ile-de-France ont été épargnées.

Il me semble important que le monde agricole ne se trompe pas de combat, et je salue en Ile-de-France les relations responsables entretenues avec le syndicalisme agricole. On se dit les choses.

En tant qu'ancien exploitant, je n'oublie pas non plus que notre métier est soumis à des aléas qui conduisent à de fortes variations de revenus. Cela nécessite de gérer en conséquence le décalage des cotisations qui en découlent.

La MSA est en charge de recouvrer ces cotisations, mission de service public, avec des moyens de plus en plus réduits imposés par nos ministères de tutelle.

Nous n'avons pas la liberté d'embaucher pour améliorer notre service alors que nos coûts de gestion ne représentent que 3% des prestations versées.

Pour autant et malgré des contraintes fortes, la mission des élus et des collaborateurs de la MSA est d'accompagner et soutenir au quotidien les salariés, les exploitants et les entreprises du monde agricole.

La MSA ne fait pas les lois qu'elle doit mettre en œuvre, même si elle peut soutenir des projets tels que le projet de loi sur les 25 meilleures années pour la retraite agricole, réforme voulue par la profession, et dont la mise en œuvre est prévue en 2026.

Je m'interroge donc sur la perception de la MSA par nos ressortissants, mais plus globalement sur la méconnaissance du système de protection sociale pourtant indispensable à chacun. Un système qui repose sur la solidarité entre les générations, les actifs et les inactifs... mais c'est un système qui connaît actuellement de lourds déficits .

Cette question de l'équilibre financier est primordiale. Les prévisions de déficit de la sécurité sociale pour 2025 avoisinent les 15 milliards en raison principalement des dépenses de santé et de retraite.

Le régime agricole n'échappe pas à ces difficultés. Nous dépendons de l'état compte tenu de nos besoins de financement, les cotisations encaissées par l'ensemble des caisses de MSA ne couvrent qu'un tiers des prestations versées et si l'on cible les non salariés c'est 20% .

Dans ce contexte, je considère que la MSA est une chance pour le monde agricole, avec sa gouvernance assurée encore majoritairement par des exploitants et employeurs de main-d'œuvre agricoles qui connaissent le terrain.

Comme pour toute entreprise je mesure aussi la complexité de l'équilibre à trouver au quotidien dans la gestion de la caisse. Une gestion fortement impactée par les contraintes de moyens imposés par les tutelles. Contraintes quant aux effectifs mais aussi sur un plan financier avec des budgets de fonctionnements régulièrement réduits. Mais votre caisse s'adapte à l'évolution rapide de son activité, sous l'impulsion de notre Directeur générale et du CODIRE .

Il faut rester agile , je resterai notamment fier de toute notre politique immobilière . Je n'oublie pas que ce poste constitue encore 60 % des charges de fonctionnement.
En 10 ans, nous aurons su par le jeu des ventes, des mutualisations avec le régime général maintenir notre implantation territoriale et réaliser un nouveau siège social avec à la clé des économies de fonctionnement nous permettant ainsi de tenir dans les cadrages imposés tout en améliorant la qualité de nos sites.

Contexte difficile, vous l'avez compris et les résultats de ces élections MSA ont pu le confirmer. Ce résultat était certes attendu puisqu'aucun des 3 collèges n'avait fait le plein de candidats. En analysant les chiffres la population des exploitants a voté à 24% soit 10 points de moins par rapport à 2020.

Je tiens néanmoins à saluer celles et ceux qui dans les 3 collèges ont fait le choix de se porter candidats, tous bords et toutes filières confondues, et ont été élus.

Leur engagement traduit le désir d'aller de l'avant malgré les contraintes et de vouloir un avenir pour la MSA . Je reste convaincu que notre modèle MSA est indispensable. Il convient toutefois de l'adapter au contexte d'aujourd'hui où l'engagement des uns et des autres est différents. Il sera important , de renforcer les liens entre les assurés et notre MSA et vous, les délégués , les administrateurs aurez un rôle important à jouer .

Si la MSA dispose de peu de marges de manœuvre, des leviers d'action existent comme fixer le calendrier d'appel de cotisations, raison pour laquelle le taux du premier appel a été baissé de 40% à 30% en 2025 , afin de tenir compte des difficultés de trésorerie de 2024.

Le calcul des cotisations étant pour la grande majorité des exploitants basé sur les 3 années précédentes il est plus difficile de faire face à ses charges en cas de mauvaise année et de manque de trésorerie.

Il est donc important que tous connaissent les dispositifs d'aide de la MSA afin d'anticiper ces difficultés .

Ainsi, la modulation permet d'anticiper la baisse des revenus et diminuer son échéance de paiement des cotisations sociales .

Cette année, nous avons constaté une petite hausse des demandes de modulation des cotisations par rapport à 2024 ; mais cette solution demeure sans doute encore peu utilisée malgré les tensions sur les trésoreries des exploitants.

Les plans de paiement et les demandes de prise en charge de cotisations sont deux autres outils possibles.

Je n'oublie pas non plus le dispositif de prévention du mal être destinés aux exploitants et salariés de production qui sont souvent isolés. Il est important de conforter ce réseau sentinelles mis en place depuis quelques années.

Aujourd'hui ce sont 140 sentinelles formées qui doivent contribuer, en étant au contact du monde agricole, à détecter les situations nécessitant un accompagnement.

Cette politique est spécifique au monde agricole alors qu'elle pourrait être nécessaire à bien d'autres secteurs d'activités.

Et je salue donc la politique d'aller-vers préconisée par le directeur général dans son rapport, visant demain à déployer des offres de services en direction des grandes et petites entreprises, mais aussi vers les exploitants à l'occasion d'évènements de vie.

La MSA n'est pas qu'un percepteur. Il suffit de regarder ce qu'elle propose dans le cadre de ses politiques d'action sanitaire et sociale, de prévention et de santé publique , ou bien encore sur le plan de la prévention des risques professionnels .

L'enjeu des territoires reste un vrai défi où la MSA intervient régulièrement en complémentarité des acteurs locaux ou d'autres organismes CAF, CPAM ... pour veiller à l'accès aux droits, aux services et à l'accès aux soins en soutenant de nombreuses initiatives locales.

C'est pourquoi, pour vous élus de ces territoires, votre engagement est indispensable pour faire vivre nos valeurs MSA .

Il est important de rappeler que la MSA est le seul régime de sécurité sociale à reposer sur un système électif permettant un dialogue n'existant pas ailleurs.

Le renouvellement d'administrateurs est important y compris celui de Président. Il est important de passer la main et de renouveler le conseil " l'avenir de nos structures ce sont les jeunes qui doivent la porter ". Je considère qu'il faut être actif et cotisant pour représenter les ressortissants...et je suis maintenant retraité professionnel depuis 3 ans.

Ce furent deux mandats enrichissants qui m'ont permis de vivre de l'intérieur la MSA. Une responsabilité bien différente de ma précédente vie de chef d'entreprise où l'on est seul à prendre les décisions, c'est rapide et efficace.

Par contre ces mandats m'ont permis d'améliorer mon écoute des autres, et aussi d'enrichir mes connaissances.

Tout d'abord je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration salarié, non-salarié, représentant des associations familiales.

Ensemble, et malgré nos différences, nous avons réussi à collaborer efficacement pour aboutir à des décisions votées souvent à l'unanimité dans l'intérêt général. C'est une grande richesse d'aboutir à des décisions communes avec des intérêts divergents, et ce, dans le respect mutuel . Je vous en remercie.

Je salue particulièrement les présidentes et présidents des instances du Conseil ; ils ont été particulièrement actifs , fédérateurs et ont contribué à faire émerger des avis consensuels.

Je remercie ensuite l'ensemble des cadres de la Msa qui m'ont permis par leur compétence d'acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement de notre caisse et de son guichet unique.

En effet l'éventail de notre activité nécessite une bonne formation . Le séminaire pour les nouveaux administrateurs est primordial. Merci à tous les chefs de services pour la pédagogie déployée envers les élus .

Avec une mention spéciale pour Laurent Pilette, notre Directeur Général, arrivé fin 2012 dans une caisse en difficulté sur le plan des résultats et dans un climat social dégradé.

12 ans après les résultats sont améliorés et le climat social excellent. Ses qualités managériales sont indéniables. Son relationnel a permis de contribuer au repositionnement de la MSA aussi bien vis à vis des OPA franciliennes que des caisses du régime général (CPAM, CAF, CNAV, URSSAF) .Merci Laurent pour toutes ces qualités humaines qui ont rendu mes mandats plus aisés .

Et maintenant je souhaite bonne chance à la prochaine équipe qui sera élue cet après-midi. Tout cela dans un environnement économique et politique peu propice à la négociation de la prochaine COG . Cette COG qui fixera les objectifs et les moyens pour les 5 ans à venir, sera déterminante pour l'avenir de la MSA.

J'en profite pour envoyer un message aux pouvoirs publics en leur rappelant que si l'on veut conserver la MSA, il faut tout simplement lui en donner les moyens.

Je reste convaincu que le monde agricole devant faire face à de nombreux défis et enjeux de revenus, de simplification, de climat, de renouvellement des générations... Il ne pourra réussir que s'il reste uni dans toutes ses composantes et avec toutes ses organisations professionnelles dont la MSA .

Maintenant c'est à vous d'agir aux côtés de votre MSA et surtout dans les sujets qui vous tiennent à cœur ! »

VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Le Président ouvre une période de questions avec la salle et précise que M. PILETTE apportera une réponse aux questions qui ont été posées par écrit.

M.Hervé DELACOURT, retraité, exploitant dans le Val-d'Oise et Président de l'échelon local de Pontoise, interpelle le Président en soulignant qu'il a parlé des administrateurs mais qu'il est important aussi de parler des délégués qui font un sacré travail. Il ajoute qu'il est sur l'aide alimentaire et qu'il se débrouille sans aide. Il indique en outre qu'il faut en priorité financer des actions pour la santé et pas des fêtes sur les territoires. Il ne souhaite plus voir de festivités financées dans le prochain mandat.

M. le Président le remercie pour sa question et souligne que M. DELACOURT est un administrateur actif. Il lui répond que les délégués ont été félicités dans le rapport vie mutualiste et que les subventions doivent rentrer dans un cadre et que les actions territoriales sont votées par le Conseil d'Administration sur avis du CASS sur présentation du dossier par la responsable de l'action sanitaire et sociale. Ce sont les administrateurs qui sont décisionnaires.

M. Godefroy POTIN, exploitant du Val-d'Oise soulève que les cotisations (1,3 milliards) sont supérieures aux dépenses de prestations (900 millions) et demande des explications sur les équilibres.

M. PILETTE confirme qu'ont collecte effectivement plus en Ile-de-France. Il précise que lorsqu'on verse 100 € au titre du régime des NSA les cotisations représentent 17% ; le régime est donc déficitaire. Il ajoute que dans les cotisations il y a tous les autres prélèvements sociaux pour compte de tiers. Il explique dans les caisses des MSA il n'y a pas de réserve et que des explications seront données ultérieurement.

M. le Président fait remarquer qu'il y a un déficit aussi en raison de la baisse des NSA actifs et qu'il y a un régime des salariés plus nombreux et qui a un déséquilibre moins important.

Mme Vanessa POIRET, déléguée du Val-d'Oise et épouse d'un exploitant, rebondit sur les propos du Président et relève qu'il y a plus d'exploitants retraités que des actifs, que 50% va partir prochainement à la retraite et qu'il y a un vrai sujet de renouvellement des générations avec l'installation des jeunes agriculteurs n'est pas assurée. Elle alerte sur le fait qu'il y a moins de jeunes et qui auraient envie de reprendre les exploitations après les parents, les revenus agricoles sont en baisse et les revenus agricoles sont en baisse et les conditions de travail agricole sont de plus en plus difficiles.

Elle demande comment pérenniser l'affiliation à la MSA alors qu'il y aura de plus en plus de doubles actifs (agriculteurs, salarié ou patron d'une structure non affiliée à la MSA) et comment s'assurer de l'engagement de ces nouvelles générations d'agriculteurs et de la représentativité des délégués exploitants à la MSA IDF ? Comment allons-nous faire pour garder l'encrage à la terre ?

M. le Président précise que le syndicalisme se penche sur la question et soulève le manque de considération pour les jeunes qui s'engagent en agriculture.
Il faut que nos organisations doivent changer.

M. Olivier POIRET, exploitant agricole dans le Vexin, revient sur la réflexion du Président et demande si on va rester sur le principe d'une personne une voix, ou prendre en compte la surface cultivée, le foncier ?

Il demande aussi si la dépense maladie d'un agriculteur est-elle plus ou moins importante qu'au Régime Général.

M. le Président répond que les cotisations en IDF sont les mêmes.

M. PILETTE indique que globalement dans les rapports charges et produits le monde agricole est moins consommateur de soins mais cela sera précisé.

Concernant la représentation et la baisse des exploitants, il réaffirme que la force du monde agricole et de la MSA est de reposer sur ses 2 régimes SA et NSA.

Mme Christine MARIETTE, déléguée du 2^e collège nouvellement élue, demande si c'est important d'avoir un équilibre des collèges, elle estime que les délégués du 2^e collège doivent aussi être actif dans un contexte où les élections ont montré qu'il était difficile de mobiliser au vote. Elle attend qu'on lui explique plus le rôle de délégué.

M. le Président tient à saluer la présence des délégués du 2^e collège.

M. PILETTE répond ensuite aux questions posées par écrit.

Question de M PIAT : demande pourquoi le critère d'éligibilité pour être délégué est le lieu de travail et pas le lieu de résidence : M PILETTE lui répond qu'on attend des délégués qu'ils interviennent en entreprise et ils seront accompagnés par la MSA pour monter en compétence. A nous de relever le défi de l'évolution de notre organisation mutualiste

Question suivante porte sur le Cerfa arrêt de travail et sa mise en place.

M PILETTE indique que pour lutter contre la fraude, un nouveau cerfa sécurisé va arriver prochainement ; il ne sera plus possible d'utiliser le service en ligne pour envoyer son arrêt, sauf à ce que le médecin l'adresse par voix électronique (restera le volet 3 à envoyer à l'employeur). Une communication sera faite sur la date de mise en œuvre de ce Cerfa.

Enfin, s'agissant de la dernière question une réponse écrite sera mise à disposition sur le site internet.

M. Le Président remercie **M PILETTE** et propose de passer à l'adoption des résolutions.

IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS

M. le Président invite **M.GRESILLE, 1er Vice Président**, à présenter le projet première résolution.

M. GRESILLE en donne lecture :

En vertu de l'article D 723-230 du code rural modifié par le décret n°2013-1223 du 23 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée générale de :

- Mettre la réserve de santé au travail à son niveau maximum (équivalent à 6 mois de fonctionnement) soit **1 667 205,44 € pour l'année 2024€.**

Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

A la demande de **M. le Président, M. GRESILLE** donne lecture de la seconde résolution :

« Approbation de la gestion du Conseil d'administration

Vu les articles L.723-25, R.723-106 du Code rural,
Vu le rapport général du Conseil d'administration,

L'assemblée générale de la Caisse de MSA Ile de France :

- **Approuve la gestion du Conseil d'administration,**
- **Approuve, en conséquence, le rapport général présenté par le Conseil d'administration. »**

Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Il remercie l'assemblée pour ce vote.

X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE

M. le Président clôture cette assemblée générale à 12h30 ; il remercie chaleureusement les délégués et les invite à partager le déjeuner ensemble afin de poursuivre les échanges.
Il donne rendez-vous aux délégués à 13h30 pour le second émargement afin de démarrer à 14h l'AG Elective.

M.PILETTE indique qu'il ne pouvait pas laisser partir le Président sans un petit témoignage en photo pour saluer leur 10 ans de collaboration.

XI. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE PAR LE PRÉSIDENT HUE

M. le Président, ouvre l'Assemblée Générale Elective à 14h et constate que le quorum est atteint.

194 délégués sont présents, soit un taux de participation de 38,8 % et une répartition par collège s'établissant comme suit :

Pour le 1^{er} collège : 36 délégués présents soit un pourcentage de 30 %

Pour le 2^{ème} collège : 133 délégués présents soit un pourcentage de 42,49 %

Pour le 3^{ème} collège : 25 délégués présents soit un pourcentage de 37,31 %

Et 158 délégués représentés.

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

XII. ORDRE DU JOUR DES TRAVAUX DE L'AGE

M. le Président rappelle que l'Assemblée Générale Elective va permettre aux délégués d'élire les membres du Conseil d'Administration pour la mandature 2025-2030.

Il précise que les délégués ont reçu avec l'invitation le détail du déroulement des travaux de cet après-midi :

Les candidats vont présenter leur profession de foi.

Puis, le Directeur Général exposera les modalités du déroulement du scrutin.

Ensuite, le Président ouvrira officiellement le scrutin pour permettre aux délégués de voter pendant environ 1h.

Nous patienterons également 1h pour le dépouillement et la rédaction des PV.

Et enfin, nous nous retrouverons dans cet amphithéâtre vers 16h45 pour la proclamation des résultats et la présentation des administrateurs élus.

J'invite chaque orateur représentant une liste à rejoindre la tribune et à faire part de sa profession de foi, après s'être présenté par son nom, son collège et l'organisation qu'il représente. Il précise que chaque intervenant aura 5 minutes et les invite à être concis.

XIII. PRESENTATION DES CANDIDATS

M. le Président donne la parole pour le 1^{er} et 3^e Collège à **M. Samuel VANDAELE**, Président de la FDSEA Ile-de-France pour la liste commune FRSEA-JA-UNEP.

« Mesdames Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, merci à toutes et à tous d'être présents aujourd'hui pour cette assemblée générale importante.

La MSA c'est notre maison sociale, c'est elle qui nous accompagne dans les bons comme dans les moments les plus durs.

Une petite pensée à nos agriculteurs qui avant les orages de ce soir essayent de moissonner dans de bonnes conditions, mais dans la Seine-et-Marne c'est déjà 12 départs de feux, donc la situation est assez dramatique.

En matière de Santé, en matière de Retraite, de Famille et de Prévention, cette particularité de la protection sociale agricole est une chance qu'il nous faut collectivement préserver.

Afin qu'elle continue à réaliser ses missions indispensables, il est primordial qu'elle reste proche du terrain, réactive et équitable.

Et c'est précisément l'engagement portée par les candidats de la liste FRSEA-JA et UNEP que je remercie pour leur investissement.

Nous devons garantir à tous les exploitants, salariés et employeurs agricoles et du paysage une qualité de service homogène sur tous les territoires franciliens, quel que soit leur département ou leur situation.

Les défis devant nous sont grands ; notre MSA doit donc plus que jamais être performante pour se montrer à la hauteur.

Je pense notamment au renouvellement des générations en agriculture, dont elle doit être un acteur facilitateur, et incontournable. Si on veut que des jeunes s'installent, il faut leur montrer qu'un modèle avec une couverture solide et moderne est possible.

Cette modernité passe aussi par la simplification des démarches administratives pour toutes les personnes au régime agricole.

La réduction des délais de traitement, l'amélioration de l'accompagnement humain.

On ne peut pas accepter qu'un jeune qui s'installe se décourage à cause de la complexité administrative, ou que des exploitants se retrouvent en difficultés, isolés, par la charge que ça représente.

La MSA doit être un vrai appui.

Autre enjeu majeur, l'adéquation entre les revenus agricoles et les cotisations. Il n'est pas normal qu'un employeur de main-d'œuvre ait du mal à faire face à ses charges sociales. Il faut que le système tienne compte des réalités économiques de chacun. Il est nécessaire que le système soit vivable pour les entrepreneurs agricoles et du monde du paysage qui font vivre nos territoires en créant de la richesse économique par l'emploi.

Et bien-sûr, il y a un sujet, le sujet des retraites et de la santé. Une retraite minimum à 1200 € pour une carrière complète, ce n'est pas une revendication déconnectée. C'est une reconnaissance minimum du travail de toute une vie. De même, les rentes versées pour les accidents du travail et les maladies professionnelles doivent être revalorisés à la hauteur de ce que vivent ceux qui sont touchés.

C'est pourquoi, avec les équipes FRSEA JA et UNEP nous avons décidé de présenter une liste commune, pour prendre des responsabilités au sein de la MSA Ile-de-France.

Nous portons une vision pragmatique de terrain, en lien avec les réalités de nos territoires.

Nous voulons une MSA plus proche, plus simple, plus équitable.

Je vous invite toutes et tous à soutenir cette liste FRSEA JA UNEP et à nous faire confiance pour continuer à défendre les intérêts des actifs, des retraités et de tous ceux qui font vivre notre agriculture et le paysage francilien.

Enfin, je voudrais saluer toutes celles et ceux qui ont décidé de ne pas renouveler leur mandat et qui ont été engagés durant ce dernier mandat, mais aussi l'ensemble des délégués.

Un mot plus particulier pour Corinne avec ces 15 ans de présidence (à la Vie Mutualiste) où tu as relevé un vrai défi, et tu as toujours été très proche du terrain avec nous. Nous pouvons t'applaudir !

Merci aussi à vous Olivier d'avoir relevé le challenge de cette présidence durant les 2 derniers mandats ; d'avoir su défendre notre régime de protection sociale, la transformation numérique de la MSA en Ile-de-France. Pour tout cela, merci à vous tous de votre engagement, merci à tous ceux qui s'engagent maintenant pour cette nouvelle MSA.

Je vous souhaite une excellente après-midi. »

M. le Président remercie **M. Samuel VANDAELE** et invite **M. Alexandre PAIN** à prendre la parole au nom de l'UNEP pour le 3e Collège.

« Bonjour, je tiens à présenter les excuses d'Elodie PAIN pour son absence.

M. le Président, M. le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs,

Je prends ici la parole au nom de l'UNEP en tant qu'administrateur du 3^e Collège.

L'UNEP, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, organisme professionnel du monde du paysage reconnue par les pouvoirs publics, l'UNEP représente 30.000 entreprises, 132.000 salariés, dont 3000 entreprises et 13.000 salariés en Ile-de-France.

Ces 5 dernières années ont permis de travailler sur des projets communs comme Salon Vert en 2024, la journée Performance en entreprise en 2022, Jardins Jardins aux Tuilleries en 2023 et en novembre dernier la rencontre du Paysage à l'Ecole de St Germain.

Nous sommes très attachés à la MSA et à ses valeurs de santé et de solidarité.

Notre attachement ainsi que notre présence au sein du Conseil d'Administration.

Ces liens tissés avec les années ont permis de dépasser l'image négative de collecteur de fonds qu'avait l'institution, pour la placer comme un acteur incontournable de la Santé et de la Sécurité au travail.

J'en veux pour preuve une réduction de 50% des accidents du travail au sein de nos entreprises en 15 ans.

C'est sur cet axe que nous voudrons développer notre collaboration au cours de ce prochain mandat en promouvant les plans prévention et aidant avec conviction les équipes sur leurs informations de la prévention qui sont les piliers pour une amélioration de la santé et de la sécurité au travail des salariés et des non-salariés.

Par ailleurs, notre second objectif sera de mobiliser autour d'un organisme social qui par son guichet unique facilite la vie des adhérents tant pour les accidents de la vie que pour la retraite. Ne craignons pas de revendiquer notre supériorité par rapport au Régime général dans ce domaine.

Grace à ces 5 années passées au sein du Conseil d'Administration j'ai pris conscience que la MSA, notre mère à tous, est une vieille dame dont les us et coutumes et son organisation est douloureuse et parfois longue à faire évoluer. Cette organisation est en effet très complexe avec les mêmes problématiques que nous connaissons en tant que chefs d'entreprises. Cependant, nous avons du mal à admettre qu'un organisme étatique manque de personnel et de moyens financier, et encore moins d'admettre qu'elle a aussi des objectifs à tenir.

Nous entendons trop de critiques faciles à ce sujet, comme « la MSA dysfonctionne », « qu'elle n'est pas proche de ses adhérents », « que ce serait mieux si elle disparaissait ».

Face à ces idées réductrices et radicales menons-nous le combat ?

Nous rappelons que le maillage territorial est l'ensemble des délégués présents aujourd'hui. C'est le premier échelon de la solidarité agricole même si en Ile-de-France l'agriculture n'est pas la composante la plus importante, et que ces mêmes délégués peuvent alerter les équipes de la MSA et les administrateurs sur des situations complexes ou difficiles. De plus je n'ai jamais rencontré d'indifférence de ces mêmes équipes ou d'administrateurs lorsqu'ils prennent connaissance de situations complexes ou difficiles, bien au contraire.

J'ai rencontré des femmes, des hommes qui se mobilisent et travaillent ensemble sur la résolution de ces problèmes. Pardonnez-moi de ne pas vous avoir toujours aidés, mais je vous remercie chaleureusement.

Parlons des élections. Ce qui m'a le plus attristé c'est que tout le monde gueule mais que personne ne fait rien. C'est de constater le désintérêt et le désengagement des électeurs de la MSA. Le monde du paysage représente 13.000, sans présence sur le terrain c'est moins de voix et moins de pouvoir pour se faire entendre, mais cela n'est toujours pas compris malgré l'énergie et les efforts mis par notre groupe.

Quelles conclusions de ces élections devons-nous tirer ?

Devons-nous nous remettre en question à travailler de manière à reconquérir nos ressortissants ?

Malgré mes critiques et mes reproches j'ai ressigné pour un nouveau mandat, si tout va bien ; est-ce par folie ? Non, par envie ! Car au fond de moi je sais que tout n'est pas perdu.

Mais nous avons besoin de votre mobilisation pour convaincre nos collègues, nos confrères, et démontrer que la MSA est là pour nous aider à tous moments de la vie.

J'en terminerais par une interrogation pour chacune et chacun d'entre vous.

Dans une époque où la mobilisation devient difficile, où l'individualisme prend le pas sur le collectivisme, quelle est d'après-vous la meilleure envie à ceux qui ne viennent pas ; à ceux qui se sentent toujours aux autres d'agir tout en gardant le droit de critiquer.

A ceux-là je leur dis de venir participer et de collaborer afin de faire progresser et faire prospérer notre belle institution. Je n'ai personnellement pas de réponse. C'est une question ouverte à laquelle chacun d'entre nous devrait réfléchir et apporter sa réponse.

Toute réponse est une bonne réponse, et chose extraordinaire, il n'y a pas de perdants à ce jeu.

M. le Président, la tâche sera lourde et montrer à tout le monde la puissance bienfaisante de la MSA ; il nous reste 5 ans pour agir !

Merci. »

M. le Président remercie **M.PAIN** et souligne que l'engagement dans cette famille n'est pas un vain mot puisqu'Elodie PAIN, présidente de l'UNEP IDF, est son épouse.

Il donne ensuite la parole à **M. Michel GRESILLE** au nom de la CFE-CGC.

« Mesdames, Messieurs, cher(e)s délégué(e)s, cher(e)s collègues,
Je suis ravi de prendre la parole devant vous au titre de la CFE-CGC. Aujourd'hui, vous êtes nombreux à représenter les 3 collèges de notre caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Ile de France ; je tiens à remercier chacune, chacun d'entre vous d'être présent(e).

Tout d'abord, je souhaite vous féliciter pour votre élection de délégué(e) cantonal, signe de votre implication envers notre MSA « la Sécu » du monde agricole ». C'est important, car la MSA a et aura besoin de vous toutes & tous, au cours de ce nouveau mandat 2025 – 2030.

La CFE-CGC est très bien représentée sur notre territoire francilien avec 52% d'élus sur le collège des salariés dont 70 % de nouveaux dont c'est la 1^{ère} élection. Cette échéance démocratique locale 2025, démontre la vitalité de notre MSA, année du 80^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale

La collaboration, je dirai le partenariat entre la CFE-CGC et la MSA ne date pas d'hier. C'est une longue histoire profondément ancrée dans nos valeurs communes, tournées vers un seul objectif : celui d'assurer la meilleure protection sociale possible pour le monde agricole, que nos grands parents ont créé pour s'assurer socialement, que l'on appelle de tous nos vœux le Mutualisme.

Notre MSA organisée en guichet unique (même si je préfère dire interlocuteur unique), présente tous les atouts et les valeurs pour assurer la proximité et l'efficacité, à l'ensemble de ses adhérents, relayé par vous les délégués. La CFE-CGC y est particulièrement attachée.

Lors de la campagne électorale, la CFE-CGC a rappelé ses objectifs pour la défense d'une MSA solidaire & innovante avec 5 engagements :

-**pérenniser la protection sociale agricole**, en garantissant une couverture sociale complète et adaptée et en améliorant les dispositifs existants

-**représenter et défendre**, en étant à l'écoute dans les cantons de tous les adhérents et à remonter leurs préoccupations

-**consolider le mutualisme**, en préservant et favorisant une gouvernance transparente et participative de notre régime impliquant activement les salariés agricoles

-être solidaire et s'entraider, en renforçant les actions de solidarité des délégués MSA et promouvant les actions sanitaires et sociales locales de nos territoires

-innover et accompagner, en encourageant les pratiques agricoles durables et respectueuses de la santé de l'environnement et des actifs agricoles, en accompagnant l'innovation et la transformation des métiers de l'agriculture

Ainsi, les administrateurs CFE-CGC de la caisse d'Ile de France, comme dans la mandature qui s'achève :

- porteront une attention particulière sur les prestations versées par notre MSA Ile de France, et tout particulièrement pour que les salariés en arrêt de travail reçoivent sans délais leurs indemnités journalières (rappelons-le, c'est un revenu de remplacement !)

- agiront pour que les salariés mais aussi les exploitants et entreprises agricoles bénéficient d'une Médecine du travail la plus présente, permanente et pertinente possible,

- apporteront tout comme en 2020, leurs connaissances et leurs expertises au plan Santé Sécurité au Travail et des Risques professionnels de la mandature 2025- 2030 et veilleront à l'utilisation de tout le budget alloué. Ils demanderont la mise en place des CPHSCT dans la caisse

- pèseront sur les orientations du Comité d'Action Sanitaire et Sociale déjà fort, pour qu'il réponde au mieux aux besoins des assurés, des familles, des jeunes (en 2023, une aide exceptionnelle a été apportée à tous les apprentis), des publics les plus fragiles...

- seront en veille avec les actions de prévention du mal-être agricole en lien notamment avec la grande cause nationale 2025 sur la santé mentale, pour qu'elles concernent tous les publics quels que soient leur statuts (exploitants, salariés, chefs d'entreprise) ou les filières et, plus généralement assureront leurs responsabilités de bon gestionnaire de notre régime de protection sociale et d'animation de la vie mutualiste.

La CFE-CGC tient à souligner que la MSA, 2^{ème} régime de protection sociale a de nombreux défis à relever. La CFE-CGC souhaite rappeler tout particulièrement un enjeu : celui de l'attractivité des métiers en agriculture, de l'emploi agricole et ce, en accueillant nos jeunes apprentis, les salariés en reconversion, les saisonniers, en facilitant l'installation des jeunes entrepreneurs, la transmission des exploitations.

La CFE-CGC tient à réaffirmer son engagement pour l'ensemble des adhérents de la caisse, qu'ils soient salariés, employeurs de main d'œuvre ou exploitants. La CFE-CGC tient à souligner les efforts importants qui ont été entrepris par la caisse MSA Ile de France, et à remercier sa direction, le codir, les agents, les élus pour améliorer le service aux adhérents comme les « allers-vers », dans un contexte budgétaire contraint.

Pour conclure, je peux vous assurer de l'engagement et du dévouement de chacune, de chacun des candidats, de la liste CFE-CGC, des femmes et des hommes, actifs et retraités, venus du terrain comme du tertiaire, de la production agricole et du paysage, de l'entreprise Crédit Agricole, des organismes professionnels agricoles et des services (Groupama, Agrica ...) pour défendre une MSA Ile de France forte et ses valeurs.

Je vous invite donc à soutenir et à voter pour la liste CFE-CGC, qui se présente à vos suffrages.

Merci pour votre attention.

Excellente après-midi. »

M. le Président remercie **M. GRESILLE** et pour son engagement au sein de la MSA en tant que Premier Vice-Président.

Il appelle ensuite **M. Frédéric BAURY-SAILLY** pour la CFDT.

« Bonjour à toutes et à tous,

Après ces élections nous sommes réunis en **assemblée générale constitutive pour cette mandature 2025-2030**, marquée par un moment fort :

L'élection de nos futurs administrateurs.

Avant de nous projeter vers l'avenir, il nous semble **essentiel** de dresser le bilan des cinq années écoulées.

Une Convention d'Objectifs et de Gestion contraignante, des effectifs en baisse constante

La COG, en vigueur sur cette dernière mandature, a **imposé une réduction constante des effectifs**.

La CFDT Agri Agro a d'ailleurs refusé de valider la COG en 2020, anticipant les conséquences sur la qualité du service rendu à nos assurés.

Aujourd'hui, **ses craintes se confirment** : la MSA est arrivée à l'os.

Le moindre départ, arrêt maladie ou vacance de poste désorganise les services, **avec un impact immédiat sur le quotidien des assurés et des conditions de travail des salariés**.

Un organisme social ne peut pas fonctionner en organisant la précarité,
ni pour ses salariés, ni pour ses bénéficiaires.

Un début de mandat bouleversé... mais surmonté

Le mandat 2020-25 a démarré dans un **contexte exceptionnel**, avec la crise du COVID.

Celle-ci a court-circuité l'intégration de nos nouveaux délégués,
et a bouleversé nos modes d'action.

Malgré cela, nous avons su nous adapter.

Sous l'impulsion des délégués et de ses salariés la MSA a repensé ses méthodes,
et réinventé sa façon de communiquer.

Les délégués **CFDT Agri Agro** restent toujours en quête d'efficacité et ouverts à vos idées,
pour construire ensemble l'avenir.

Ils souhaitent **saluer ici l'engagement des équipes de la MSA**,
malgré les contraintes, elles ont su maintenir un service de qualité.

Un grand MERCI à toutes et à tous.

Mandature 2025-2030 : être utile, dès maintenant !

Ce nouveau mandat doit amplifier nos actions, valoriser l'engagement des délégués et montrer,
dès le départ, toute la richesse du rôle de MSA.

La CFDT Agri Agro sera active et force de proposition, en particulier sur la future COG.

Il faut redonner à la MSA les moyens de ses missions, **pour accompagner salariés et exploitants** à chaque étape de leur vie.

Car c'est bien cela, la force de notre modèle :

Un guichet unique pour la santé, la famille, la retraite, et les services aux assurés.

En Île-de-France, un contexte spécifique

Nous le savons : la région Île-de-France a ses particularités avec ses 8 départements, une région urbaine et agricole.

Avec nos spécificités, nous avons un rôle clé à jouer :

porter des politiques sociales de proximité, utiles, concrètes, justes.

Le rôle de nos futurs administrateurs sera de valider des politiques sociales au plus près des besoins, et de renforcer la prévention, un enjeu majeur de cette mandature.

Ensemble, faisons de ce mandat un levier pour redonner souffle à l'institution, **pour mieux servir les assurés**, et pour valoriser pleinement **l'engagement de chacun**.

Merci pour votre attention et votre mobilisation. »

M. le Président remercie **M. BAURY-SAILLY** et donne la parole au représentant de la CFTC AGRI, **M. Laurent COMBERNOUS** ;

« M. le Président, M. le Vice-Président, M. le Directeur Général, Mesdames et messieurs les délégués.

A l'occasion du renouvellement des instances de la Mutualité Sociale Agricole, j'ai le plaisir de vous présenter nos engagements.

Nous, candidats CFTC AGRI, portons une candidature sur des valeurs essentielles qui guident nos actions au quotidien.

Le respect de la dignité humaine, car chaque personne compte quelque-soit sa situation ou son parcours.

La justice sociale, car nous défendons l'équité dans l'accès aux droits et aux services.

La solidarité, à laquelle nous croyons grâce à une sécurité sociale fondée sur l'entraide entre générations, professions et territoires.

Le dialogue social, que nous privilégions par l'écoute, la concertation, et la recherche de solutions communes.

L'engagement pour agir en responsabilités, avec sérieux et transparence, au service de tous les adhérents MSA.

Nos candidats CFTC AGRI partagent le modèle mutualiste de la MSA, qu'ils souhaitent renforcer et faire vivre activement par une gestion régionale partielle et démocratique, où les représentants élus décident ensemble au nom des assurés et des employeurs.

Par une solidarité active entre tous les publics, qu'ils soient exploitants, salariés, retraités ou famille.

Par une augmentation des moyens humains et techniques essentiels au bon fonctionnement de notre système social.

Votre vote et la confiance donnée à nos candidats CFTC AGRI nous permettront de poursuivre et de renforcer le rôle des administrateurs qui s'engagent à être présents et à s'impliquer dans les différentes commissions auxquelles ils participent.

A renforcer la prévention et le soutien aux plus vulnérables. Santé, Handicap, isolement, précarité.

A améliorer la qualité de service, pour plus de réactivité, la clarté et la simplicité dans les démarches.

A défendre le modèle agricole et rural en appliquant des politiques sociales adaptées aux réalités du terrain.

Voter pour les candidats CFTC AGRI, c'est choisir des représentants qui défendent notre Régime de protection sociale.

Nous sommes attachés à valoriser le rôle des délégués élus pour une MSA proche de ses adhérents, humaine et solidaire.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie **M. Laurent COMBERNOUS** et donne la parole à **M. Daniel GUILLEMOT** pour la CGT pour clore les interventions.

« Bonjour à toutes et à tous, délégué.e.s élu.e.s ou réélus, administrateurs(ices), personnel de la MSA et invités,

Je n'avais pas prévu de faire une intervention. Donc, pour une fois, je serais bref, ce qui ne manquera pas de ravir le Directeur Général !

1/ Pour la CGT, la Sécurité Sociale est une émanation du Conseil National de la Résistance qui a produit à la Libération son programme “Les jours heureux” lequel pourrait s'apparenter à la devise de Thomas Jefferson en 1776 : “*La vie, la liberté et la recherche du bonheur*”, sans oublier l'article 1 de la déclaration des droits de l'Homme de 1793 en France qui stipule que “*Le but de la société est le bonheur commun*”.

2/ La Sécurité Sociale a commencé à être mise en oeuvre en 1945 par le Ministre Communiste Ambroise Croizat, mais il a fallu attendre quelques années, et que le patronat agricole se fasse tirer l'oreille, pour étendre les dispositifs au monde agricole, ce qui a permis notamment l'émergence de la MSA.

3/ Les interventions de ce matin ont rappelé que la MSA, c'était notamment :

- **L'élection des délégués et des administrateurs par les assurés.** La MSA est le seul régime pour lequel il y a encore des élections et il s'agit d'un acquis à préserver.
Plusieurs intervenants ont fait remarquer, à juste titre, que le système est largement perfectible.
La CGT le pense également et propose depuis plus de 40 ans des modifications, notamment par l'organisation pour les salariés d'élection au niveau départemental à la proportionnelle afin de garantir un véritable processus démocratique.
En outre, les salariés sont très largement majoritaires parmi les assurés, particulièrement en Ile de France, et les non-salariés continuent, et c'est une aporie, d'être majoritaires au Conseil d'Administration...
- **Le guichet unique (ou interlocuteur unique)** pour que les assurés aient accès à l'ensemble des services de la MSA : Famille, Retraite, Santé, Recouvrement.
- **Cela concerne aussi l'Action Sanitaire et sociale**, ainsi que les actions que nous devons mener en matière de **Prévention Santé et de Prévention des Risques Professionnels Agricoles**, depuis 1973 pour les salariés et depuis le début des années 2000 pour les non-salariés, ce qui est une demande forte de la CGT.
- **Les actions de SST** (Santé Sécurité au Travail) sont à mener de concert avec les **CSE** qui ont malheureusement perdu nombre de prérogatives et moyens avec la disparition des **CHSCT**, ainsi que le **CPHSCT** pour la production en Ile de France.
La détérioration inquiétante des conditions de travail nécessite des actions fortes sans mettre cette question sous le tapis en faisant la chasse aux arrêts de travail prétendument abusifs.
- Pour le **recouvrement des cotisations**, nous avons noté au Conseil d'Administration de mai 2025 que la MSA Idf n'était pas dans le peloton de tête.
Nous ne pensons pas qu'il s'agit de simples étourderies, même si nous savons que certains employeurs peuvent avoir des difficultés et donc demander légitimement des échéanciers, voire des aménagements de paiements et l'Le prochain CA devra donc être vigilant sur cette question. La CGT y veillera.

3/ Malheureusement, les Pouvoirs Publics, le Patronat et les Européistes de tout poil continuent de s'attaquer à notre Protection Sociale, base comme complémentaire. Confer par exemple le cirque, pardon... le conclave sur les retraites, ou la pression sur les IJ ou les remboursements de soins maladie, régimes de base et complémentaire (augmentation des franchises, explosion des complémentaires santé...).

Ces attaques visent aussi le **fonctionnement des organismes comme la MSA avec les COG délétères qui s'enchaînent depuis de nombreuses années.**

Les effectifs, les salaires du personnel de la MSA sont pressurisés et les conditions de travail se dégradent, de surcroît avec des processus de gestion et des outils informatiques pas toujours adaptés.

La MSA et son personnel sont à l'os, ce que dénoncent les élus du personnel, et cela ne peut qu'avoir qu'un impact négatif sur le service que nous avons à rendre à nos assurés.

4/ Pourtant, des moyens existent.... A condition de bien vouloir les chercher et la CGT formule de nombreuses propositions que le temps imparti ne me permet malheureusement pas de développer ici : le site <https://www.cgt.fr/> sera plus bavard sur ce sujet.

5/ Pour toutes ces raisons, et plus encore, nous invitons les délégués à voter massivement pour la liste CGT que nous présentons, conduite par René-Lise TALBOT de Groupama.

Nous avons essayé de construire la liste en respectant la parité F/H, les différentes professions, les actifs et les retraités...

6/ En conclusion, nous remercions l'ensemble du personnel de la MSA Ile de France, et pas uniquement la Direction et les cadres comme l'ont dit certains intervenants qui m'ont précédé, pour leur professionnalisme et la qualité du travail accompli dans des conditions pas toujours faciles.

Et bien entendu **nous remercions tous les délégués et les administrateurs avec qui nous avons travaillé en bonne intelligence et de façon courtoise, y compris dans le cadre de nos échanges contradictoires**, pour le travail accompli au cours du dernier mandat.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie **M. Daniel GUILLEMOT**, et annonce les modalités du scrutin.

XIV. MODALITES ET ORGANISATION DES SCRUTINS

M. le Président, rappelle que chacun des collèges constitue un bureau de vote. Il est présidé par un administrateur sortant, préalablement désigné par les représentants élus du collège concerné du Conseil d'administration.

Ont été désignés par le Conseil d'administration MSA du 23 mai 2025 :

Président du bureau de vote 1er collège :	M. Frédéric LANNEAU
Président du bureau de vote 2ème collège :	M. Avi ABITBOL
Président du bureau de vote 3ème collège :	M. Alexandre PAIN

Il précise que le président du bureau de vote est assisté de délégués cantonaux dénommés assesseurs.

Il propose à l'Assemblée de désigner comme assesseurs, en concertation avec les organisations représentées aujourd'hui :

1er collège (2 assesseurs) :

M. Guy LINSTRUMELLE
M. Antoine HEUSELE

2ème collège (assesseurs) :

M. Patrick FONTAINE pour la CFE CGC
Mme Odile BAUDET COLLINET pour la CFDT
Mme Odile FRANCO pour la CFTC

3ème collège (2 assesseurs) :

Mme Sophie DESFORGES représentant le Groupement d'Employeurs du ROVRE

Mme Virginie ACCAULT représentant le PRIF

M. le Président propose de valider ces propositions par un vote à mains levées.

Il annonce le début du vote à main levée et demande à l'assemblée :

Y-a-t-il des contres ?...

Y-a-t-il des abstentions ?...

➤ **L'assemblée valide à l'unanimité les assesseurs proposés.**

M. le Président remercie les délégués et invite les Présidents des 3 bureaux de vote et les Assesseurs à rejoindre leur salle.

Il indique que leur présence est en effet impérative dès maintenant pour déclarer ouvert le scrutin dans chaque bureau de vote dès la fin des travaux de la première partie de cette assemblée générale.

Il précise que les bureaux de vote sont installés dans la salle du rez-de-chaussée où les délégués ont émargé le matin et que chaque collège a son espace :

1er et 3ème collèges : au fond et à droite dans la salle

2ème collège : à droite en entrant dans la salle

Il cède la parole à **M. PILETTE**, le Directeur Général, qui va présenter les modalités du déroulement du scrutin.

M. PILETTE rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle doit élire 27 administrateurs et que les élections ont lieu par collège. Il précise que 2 administrateurs désignés par l'URAF complèteront le Conseil d'Administration composé de 29 administrateurs.

Il souligne que dans la convocation qui a été adressée à chaque délégué est précisé que les administrateurs élus rejoindront le siège de la MSA à Gentilly en fin de journée afin de tenir le premier Conseil d'Administration et élire le Président et le Bureau notamment.

Il indique que les candidatures ont été affichées dans le hall d'accueil du siège de la MSA à Gentilly, dans les agences MSA et à l'entrée de la salle du Beffroi de Montrouge.

Il abodre ensuite quelques points d'ordre général se rapportant aux trois collèges puis s'adressera successivement à chaque collège pour indiquer les procédures qui leur sont propres, elles ont été rappelées dans la note jointe à l'invitation.

Pour voter, les délégués doivent présenter une pièce d'identité.

Il est rappelé que chaque délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir. Si un délégué est détenteur d'un pouvoir, il le présentera au bureau de vote lorsqu'il votera en son nom. Ce pouvoir sera enregistré et annoté à cet effet. Vous n'avez pas besoin de présenter la pièce d'identité de la personne qui vous a donné mandat.

Il précise que chaque délégué pourra prendre les bulletins de vote et une enveloppe pour voter.

Collège des salariés : 2ème collège

Il est composé de 313 délégués. 12 administrateurs sont à élire au scrutin de liste. Quatre listes sont en présence. Une seule liste doit être choisie. Le panachage ou les ratures annuleront le bulletin.

Chaque liste se verra attribuer autant de sièges qu'elle a de fois le quotient électoral. Ce quotient est obtenu en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir (trois décimales prises en compte).

Autant de fois une liste a le quotient électoral (en nombre de voix reçues), autant de fois elle obtient un siège ; l'attribution des sièges d'administrateurs se fait dans l'ordre d'inscription des candidats sur la liste.

Le(s) siège(s) restant à attribuer après cette opération le sont au plus fort reste (décimales du nombre de sièges attribués). Il n'y aura qu'un seul tour.

En pratique : mettre une liste dans l'enveloppe sans rature.

Collège des exploitants : 1er collège

Il est composé de 120 délégués cantonaux. Les délégués exploitants ont à élire : 9 administrateurs au scrutin individuel. Le panachage et les ratures sont permises. La seule obligation pour que le vote soit valable est que l'enveloppe ne contienne pas plus de noms que de postes à pourvoir, soit 9. Elle peut en contenir moins.

Seront élus :

Au 1er tour : les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés valablement, c'est à dire la moitié des voix plus une (non compris les votes nuls ou blancs)
Au 2ème tour, s'il y a lieu, les candidats ayant obtenu la majorité relative, c'est à dire le plus grand nombre de voix (non compris les votes blancs ou nuls)

En pratique : mettre 9 noms au maximum, en utilisant les bulletins et l'enveloppe.

Collège des employeurs de main d'œuvre : 3ème collège

Il est composé des 67 délégués cantonaux. 6 administrateurs sont à élir.

Il s'agit d'un scrutin individuel, le panachage et les ratures sont autorisées. La seule obligation pour que votre vote soit valable est que l'enveloppe ne contienne pas plus de noms que de postes à pourvoir, soit 6 noms. Elle peut en contenir moins.

Seront élus :

Au 1er tour : les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés valablement, c'est-à-dire la moitié des voix plus une (non compris les votes nuls ou blancs).
Au 2ème tour (s'il y a lieu) : les candidats ayant obtenu la majorité relative, c'est-à-dire le plus grand nombre de voix.

En pratique : mettre 6 noms au maximum, en utilisant les bulletins et l'enveloppe.

M. PILETTE invite les délégués à bien vouloir attendre les résultats du dépouillement du vote avant de quitter l'Assemblée car un deuxième tour peut avoir lieu pour les collèges exploitants (1er) et employeurs (3ème).

Il les invite à profiter de ce temps pour faire connaissance entre délégués et de compléter les fiches remises afin de mieux les connaître sur leurs centres d'intérêts.

XV. PROCLAMATION DES RESULTATS

M. le Président donner lecture des résultats des élections des membres du Conseil d'Administration de la MSA IDF pour la nouvelle mandature 2025-2030 :

1er collège :

Inscrits : 120

Votants : 55

Taux de participation : 45,83%

Sont élus : Liste FRSEA/JA/UNEP IDF

M. Frédéric LANNEAU (53 voix)

Mme Marthe BILLET (53 voix)

M. Guy BERTHELOT (53 voix)

M. Vincent BOUVRAIN (53 voix)

Mme Sophie CUYPERS (53 voix)

M. Cédric BEAURAIN (53 voix)

M. Guy CROSNIER (53 voix)

M. Frédéric CARRÉ (53 voix)

M. Jean-Marie PREVOSTEAU (53 voix)

2ème collège :

Inscrits : 313

Votants : 273

Taux de participation : 87,22%

Sont élus :

CFE-CGC : 6 sièges

M. Michel GRÉSILLE

Mme Corinne KAZMIERCZAK – FERNANDES DA FONTE

Mme Claudine LENORMAND

M. Philippe GUERIN

M. Pierre LAHUTTE

M. Christophe MANCHON

CFDT : 4 sièges

M. Stéphane VITÉ

Mme Danièle LAVOLÉ

Mme Yamina MAHMOUDI

M. Frédéric BAURY-SAILLY

CFTC : 1 siège

M. Avi ABITBOL

CGT : 1 siège

Mme Renée-Lise TALBOT

3eme collège :

Inscrits : 67

Votants : 36

Taux de participation : 53,73 %

Sont élus :

Mme Pascale DUFOUR / (35 voix)

M. Franck GUICHARD / SAINT GERMAIN PAYSAGE (35 voix)

Mme Sophie DESFORGES / GRPT D'EMPLOYEURS DU ROVRE (35 voix)

M. Mathieu PENEL (35 voix)

Mme Anne-Chantal THOMASSIN / SCEA DE CHARMONT (35 voix)

M. Alexandre PAIN / MAISON PAIN ALEXANDRE (35 voix)

M. le Président annonce le nom des administrateurs désignés par les Associations Familiales (URAF) :

Pour le Collège Non salariés :

Madame Irène THOMAS

Pour le Collège Salariés :

Monsieur Jacques MOREL

M. le Président annonce le nom des représentants du Comité d'Entreprise siégeant au conseil d'administration avec voix consultative :

Mme Corinne GOLLIN

M. Philippe PINTO

M. Jean POLZO

XVI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE

Il félicite les nouveaux élus et tient surtout à remercier les administrateurs sortants ne souhaitant pas se représenter pour le travail accompli ensemble.

Il souhaite que la nouvelle équipe ait le même niveau d'engagement et resserre plus fortement les liens entre la MSA et le monde agricole.

Il invite tous les membres du conseil d'administration nouvellement élus à rejoindre le Directeur Général à la Caisse pour 18h précise à la MSA de Gentilly pour la tenue du premier Conseil d'Administration de la mandature.

Il remercie l'assistance de sa participation ainsi que les équipes de la MSA qui ont préparé cette instance et clôt l'Assemblée Générale à 17h30.

Le Secrétaire de séance

Le Président

L. PILETTE

O. HUE